

Quelles solutions pour des *mobilités* durables et inclusives en zones peu denses ?

SÉBASTIEN MARIANI

Se nourrir, travailler, se soigner, etc. La majeure partie des actes du quotidien nécessitent de se déplacer. Dans les territoires peu denses, la voiture est bien souvent la seule solution. Cette dépendance peut alors s'accompagner d'inégalités économiques et sociales, tout le monde n'ayant pas les moyens ou l'aptitude de se déplacer en voiture individuelle, ou de problèmes environnementaux, compte tenu des impacts des véhicules thermiques.

Répondre aux défis et enjeux des mobilités en zones peu denses

Développer des mobilités durables et inclusives en zones peu denses constitue autant une nécessité indéniable qu'un défi ambitieux. L'essor de solutions alternatives, véritable transition à accomplir, nécessite de faire évoluer les mentalités et exige des investissements financiers conséquents, pour répondre aux attentes de la population.

Pour y parvenir, le CESE formule des préconisations, fruit d'un important dispositif de participation citoyenne à même de faire entendre les attentes et besoins des habitants des territoires concernés.

Se déployant autour de trois axes, ces préconisations visent à :

- Réunir les conditions à même de réussir la transition vers une plus grande sobriété des transports ;
- Privilégier le niveau intercommunal et une gouvernance inclusive associant la participation citoyenne ;
- Renforcer l'attractivité des territoires peu denses par des transports collectifs adaptés.

Ces préconisations appellent une nouvelle grande loi d'orientation et de programmation et une refonte de la fiscalité pour redonner aux collectivités des moyens d'agir.

MÉTHODOLOGIE

UN DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE INNOVANT

Pour se baser sur le vécu et les propositions des personnes directement concernées, le CESE a coproduit cet avis avec 8 CESER et a imaginé un dispositif de participation citoyenne novateur. Une plateforme en ligne a

été créée : elle a permis de faire remonter les attentes de plus de 10 000 répondants. Afin de compléter ce dispositif, une consultation physique, construite spécifiquement pour les habitants des départements et

régions d'Outre-mer (DROM), a été organisée, grâce notamment à la mobilisation d'agents de la Poste. Elle a permis d'alimenter une contribution spécifique à l'Outre-mer intégrée à l'avis.

Quelles solutions pour des *mobilités durables et inclusives en zones peu denses* ?

AVIS

1 RÉUNIR LES CONDITIONS À MÊME DE RÉUSSIR LA TRANSITION VERS UNE PLUS GRANDE SOBRIÉTÉ DES TRANSPORTS

- Concrétiser dans les prescriptions d'urbanisme le droit à la mobilité choisie qui permet à toute citoyenne ou citoyen, quelle que soit sa commune de résidence, d'accéder facilement à une offre de mobilités variée, intermodale, sécurisée et adaptée à sa situation ;
- Repenser les différents usages de la route et renforcer et pérenniser les actions de formation et sensibilisation pour favoriser le recours aux mobilités douces ;
- Compenser une inégalité en encourageant le changement d'usage grâce à un forfait mobilité durable géographique et sous conditions de ressources et/ou handicap ;
- Répondre aux besoins de mobilité individuelle en zone peu dense en encourageant la production, la conversion et l'usage de véhicules automobiles sans émission plus légers ;
- Développer un réseau d'ambassadrices et d'ambassadeurs des nouvelles mobilités en zones peu denses pour accompagner le changement vers d'autres usages et fournir aux habitants de ces territoires un conseil individualisé et inclusif à la mobilité notamment intermodale.

2 PRIVILÉGIER LE NIVEAU INTERCOMMUNAL EN PROMOUVANT UNE GOUVERNANCE INCLUSIVE ET EN SYSTÉMATISANT LA PARTICIPATION CITOYENNE

- Inciter les intercommunalités à prendre la compétence d'organisation des mobilités en ouvrant la gouvernance à tous les acteurs locaux ;
- Revoir les critères de recours au Versement Mobilité (VM) en l'élargissant aux transports durables et inclusifs non réguliers, et utiliser la fiscalité sur les sociétés d'autoroute pour augmenter les moyens financiers des territoires peu denses les moins favorisés ;
- Favoriser la mutualisation des différents modes de transports, en menant une concertation locale sur la « gestion des temps » et en incitant par exemple les employeurs à proposer à leurs salariés l'autopartage de véhicules légers d'entreprise à faible émission, en contrepartie d'une modulation du versement mobilité.

3 RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES PEU DENSES PAR DES TRANSPORTS COLLECTIFS ADAPTÉS

- Lancer un plan de réinvestissement dans les transports collectifs d'au moins 3 milliards d'euros par an pour les petites lignes ferroviaires et d'au moins 500 millions d'euros par an pour le transport collectif routier ;
- Réimplanter des services de proximité (point d'accès au service public dans les gares ou commerces itinérants dans les villages par exemple) pour réduire la demande de déplacements des habitantes et des habitants de zones peu denses (plan pluriannuel de 36 M€ par an).

LE RAPPORTEUR

Sébastien MARIANI

sebastien.mariani@lecese.fr • 01 44 43 64 07

Sébastien Mariani est membre du groupe de la CFDT au CESE. Il siège aux commissions Territoires, agriculture et alimentation et Travail et emploi. Cadre à la SNCF, il est Secrétaire général adjoint de la Fédération générale Transports environnement FGTE-CFDT.